



SÉANCE ORDINAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 NOVEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR

- Appel nominal des conseillers municipaux
- Désignation du secrétaire de séance
- Communications du Maire
- 1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021
- 2 - Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune (annexe au ROB)
- 3 - Rapport sur la situation en matière de développement durable (annexe au ROB)
- 4 - Rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2022
- 5 - Admissions en non-valeur et créances éteintes
- 6 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - gestion de la Ville de 2015 à 2020
- 7 - Adoption du budget supplémentaire (DM n° 1) du budget annexe du Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) afférent à l'exercice 2021
- 8 - Subventions au titre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA)
- 9 - Subvention à l'USEP 93 pour la mise en place du label "Génération 2024"
- 10 - Convention d'occupation du domaine public à intervenir avec la société JCDecaux France et son entité Mediakiosk pour l'installation et l'exploitation du kiosque à journaux situé 6, place de la République

- 11 - Zone d'Aménagement Concerté de l'Ecoquartier des Docks :
- Approbation du principe de réalisation des équipements publics destinés à entrer dans le patrimoine de la Ville de Saint-Ouen-sur-Seine et inscrits au programme des équipements publics de la ZAC
 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de subventionnement de l'opération d'aménagement de la ZAC à intervenir entre la Ville de Saint-Ouen-sur-Seine et Séquano Aménagement
 - Prise d'acte du compte rendu annuel à la collectivité établi par Séquano Aménagement au titre de l'année 2020
 - Avis sur le projet d'avenant n° 8 au traité de concession à intervenir entre la Métropole du Grand Paris (MGP) et Séquano Aménagement
- 12 - Création d'une commission spéciale dans le cadre de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt concurrente prévue à l'article L. 2122-1-4 du CG3P
- 13 - Conventions de projet urbain partenarial à intervenir entre l'EPT Plaine Commune, la Ville de Saint-Ouen-sur-Seine et divers opérateurs
- 14 - Désignation d'un représentant au sein du Groupement d'intérêt public (GIP) Maximilien
- 15 - Désignation d'un membre suppléant au sein de la Commission d'appel d'offres (CAO)
- 16 - Fixation de la salle Barbara comme lieu définitif de tenue des séances du conseil municipal et modification du règlement intérieur
- 17 - Indemnité de fonction des élus
- 18 - Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Petite Couronne d'Île-de-France
- 19 - Etat des décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs consentie par le Conseil municipal
- **Questions diverses**

Saint-Ouen-sur-Seine, le 12 NOV. 2021



Le Maire de Saint-Ouen-sur-Seine


Karim BOUAMRANE